



SUR LE FIL

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

LA LETTRE D'ACTUALITÉ DE L'APPRENTISSAGE

de la mission régionale « Information, contrôle et accompagnement pédagogique » des formations par apprentissage en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Mobilité à Oslo © CFA académique Nice

Nouveauté

Une suite de l'[enquête de satisfaction](#) de mai 2023... une nouvelle proposition : deux créneaux d'une heure en [visio les 20 et 23 juin](#) de 17h30 à 18h30, libres, ouverts à tous les CFA pour échanger sur les actualités du FIL. Sans inscription préalable.

Pour illustrer les prochains FILS, vous pouvez adresser au [coordonnateur régional](#) de la mission, les photographies de vos apprenties et de vos apprentis dans l'exercice de leurs activités professionnelles. Et participer ainsi à la valorisation de l'excellence de l'apprentissage en Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Immersion travaux publics © CFA académique Nice

Les actualités

Apprentissage – côté national

[Campagne nationale media](#) pour développer l'alternance à l'initiative de l'Etat

Le [guide pratique d'embauche](#) d'un apprenti

Des [supports](#) à diffuser auprès des entreprises
Pour rappel, le [montant de l'aide](#) pour la 1^{ère} année d'exécution du contrat.

Apprentissage – côté régional

22 juin 2023 : Installation de la Cellule régionale « Accompagnement vers l'apprentissage » à la CMAR Provence-Alpes-Côte d'Azur, site de Marseille. La « Cellule » est la concrétisation de la grande mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'orientation, de l'éducation nationale mais aussi de différentes autorités certificatrices, les chambres consulaires, les acteurs de l'insertion ainsi que les OPCO autour de l'accompagnement des jeunes vers l'apprentissage (Pour aller plus loin, la fiche « [Accompagnement vers l'apprentissage](#) » verso du document).

Début juillet 2023 : formation des référents FESTA dans les 5 CFA engagés dans l'expérimentation « Formation en situation de travail en apprentissage » (cf [fiche descriptive](#)).

Une information importante : l'accès aux stages via « Immersion facilitée » pour les postulants à l'apprentissage et les apprentis en rupture de contrat (cf dans la FAQ – verso du document).

Préparation de la rentrée 2023

Depuis près d'un an, le [FIL rouge](#) liste 10 priorités pédagogiques à atteindre pour l'ensemble des CFA à la rentrée 2023.

Le dispositif d'accompagnement arrive bientôt à échéance. Près de 80% des CFA constituant l'échantillon cible du programme annuel de contrôle et d'accompagnement pédagogique 2022-2023 (100 au total) sont actuellement engagés dans cette dynamique, pour gagner des marges de progrès significatifs sur l'ensemble de ces priorités et nous les en remercions.

C'est aussi l'espoir que ces actions de prévention contribuent à baisser les signalements et les saisines que nous continuons à gérer presque quotidiennement.

Mais une partie de ces CFA pourtant constitutifs de l'échantillon cible ne semble pas encore avoir pris conscience de l'importance de s'engager de manière volontariste dans l'atteinte de ces 10 priorités.

Cette inquiétude se porte également sur tous les autres CFA qui ne constituaient pas l'échantillon cible, et qui n'ont pas souhaité le rejoindre de manière volontaire (à noter : 8 CFA l'ont fait).

C'est la raison pour laquelle il a été fait le choix d'ouvrir ce dispositif depuis le 26 mai à tous les CFA de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et chacun d'eux peut librement solliciter le coordonnateur régional pour des temps d'échange en visio portant sur ces priorités via le formulaire accessible [en cliquant ici](#)

Nous considérerons comme acquise l'atteinte de ces priorités pour cette rentrée et veillerons en 2023-2024 à nous en assurer. Parmi celles-ci, une attention spécifique sera portée sur :

- La remise à [tous les apprentis](#) du Guide régional de sécurisation des parcours en apprentissage (priorité 2) ;
- Le contrôle obligatoire de la situation de chaque apprenti pendant la période probatoire (priorité 3) ;
- La construction de tableaux stratégiques de formation par compétences pour chaque formation, pour renouveler le contenu des livrets d'apprentissage (priorité 4) ;
- Le contrôle strict de l'adéquation des entreprises au référentiel de formation (priorité 5).

LA TROUSSE

LE FIL ROUGE RENTRÉE 2023

Document repère par excellence pour préparer la rentrée 2023 et gagner des marges de progrès, ensemble.

LE GUIDE RÉGIONAL APPRENTISSAGE

Outil de clarification de la réglementation en matière d'apprentissage et des attentes du Ministère certificateur.

LE GUIDE DE SÉCURISATION

des **parcours en apprentissage**, à remettre aux [apprentis et entreprises](#), et aux [CFA et administrations](#)

Nouvelle version à publier au plus tard début septembre 2023.

UNE FICHE « TEST » en consultation avant le déploiement d'une nouvelle panoplie de ressources à la rentrée 2023.

DES ESSENTIELS

sur le [positionnement pédagogique](#), les [maquettes de formation](#), l'[absentéisme](#), les différences entre les deux [contrats d'alternance](#).

LA PAGE REGIONALE de la mission, depuis le site d'[Aix-Marseille](#) ou de [Nice](#).

ACTUALISATION DES RESSOURCES

FICHES RESSOURCES DE LA MISSION

Les nouveautés de la mission

Fiches ressources mises à jour

- Gestion de [l'absentéisme des apprentis](#)
- Fiche pratique la construction d'un [tableau stratégique de formation](#) par compétence
- [Positionnement](#) en apprentissage
- [Solde de la taxe d'apprentissage](#) (actualités de SOLTéA)
- Accompagnement vers l'apprentissage – une [fiche ressource](#) et une nouvelle dynamique.
- [Prépa-apprentissage](#) : la liste régionale
- La fiche complète sur [l'accès à l'apprentissage](#) en fonction de l'âge.



Mobilité au Portugal © CFA académique Nice

UN NOUVEL APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

UN AUTRE TOUJOURS EN VIGUEUR

Offre exclusive réservée à la région PACA : une proposition est faite à tous les CFA de rejoindre une équipe de 10 CFA engagés dans l'expérimentation de la plateforme CPRO impulsée par le réseau Canopé. L'expérimentation vise à faire évoluer CPRO dans le champ de l'apprentissage comme un outil moderne de suivi et d'évaluation des compétences (type livret d'apprentissage numérique), au cœur des enjeux de la nouvelle pédagogie de l'alternance, dite « intégrative » (cf dans le [diaporama](#) et l'[enregistrement vidéo](#)). Les CFA retenus auront un accès gratuit à l'ensemble des référentiels disponibles dans CPRO – tous les référentiels STI 2023-2024 ([à consulter ici](#)) et aux trois référentiels du domaine tertiaire ouverts à l'expérimentation : Bac Pro Métiers de l'accueil, Métiers du commerce et de la vente (Options A et B) et CAP Equipier polyvalent du commerce.

Les CFA seront membres du groupe de pilotage régional, co-animé par Véronique Pellegrin, responsable nationale de CPRO Education et Denis Herrero.

Pour candidater : faire parvenir au [coordonnateur](#) un lettre de motivation qui précisera ce que le CFA est prêt à engager en termes de ressources humaines, la ou les référentiels cibles, l'intérêt et l'ambition qu'il porte à l'expérimentation.

Les CFA qui ne seront pas retenus pourront toujours s'abonner à CPRO et rejoindre l'expérimentation s'ils le souhaitent (voir les conditions d'abonnement sur le [site de CPRO](#)).

Valorisez vos « bonnes actions » et partagez-les ! (Dispositif "Ma B.A. en 300 secondes").

Le contenu est laissé libre, mais les CFA veilleront à respecter ce qui suit :

- Fichier au format mp4, transmis via une interface d'envoi de fichiers lourds (filesender, wetransfer,) au [coordonnateur régional](#) ; 300 secondes maximum ;
- Une présentation courte au début de la vidéo du ou des intervenants et du CFA ;
- Une présentation de l'action « remarquable » et en quoi elle atteste de réelles valeurs ajoutées dans le parcours de formation des apprentis.

Les premières à partager : [Professionnaliser les formateurs en CFA par la VAE](#) (CFA ISIM) / [Travailler la prise de parole en public](#) (CFA Triphase formation)

National

Bac pro "Production en Industries Pharmaceutiques, Alimentaires et Cosmétiques" ([arrêté du 27 avril 2023](#)) / CAP "Tonnelier" ([arrêté du 5 mai 2023](#)).

30 mai 2023 : Stratégie nationale en faveur du [secteur de l'artisanat d'art](#).

Suspension de l'obligation vaccinale contre la Covid-19 pour les étudiants et élèves paramédicaux ([arrêté du 1^{er} juin 2023](#))

Consultez, pour chaque épreuve, les [sujets des examens](#) de la session 2023.

Note d'information – DEPP ([plus d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture... / élèves allophones ... / filles moins confiantes que les garçons ...](#)).

L'enseignement privé sous contrat ([Rapport de la Cour des comptes](#) – Juin 2023).

Organisation de la [découverte des métiers au collège](#) de la classe de cinquième à la classe de troisième pour l'année scolaire 2023-2024

Pour information, [FAQ](#) sur la réforme de la voie professionnelle.

Quinze propositions pour consolider la relation entre l'école et le monde économique ([rapport IGESR](#) mai 2023).

[Livre blanc IA et éducation](#), réalisé par la Direction du numérique pour l'éducation du ministère de l'Éducation Nationale (DNE).

Webinaire « ChatGPT : ennemi ou allié pour l'enseignement supérieur ? » - enregistrement du webinaire de l'IAE du 31 mars 2023 disponible [ICI](#).

[Freeplane](#), application de cartes mentales gratuite et open source.

[LIEN DIRECT VERS LA RESSOURCE](#)

Foire aux questions

Sur quelle(s) base(s) la rémunération d'un apprenti est-elle calculée ? (Indicateur 1 – page 12).

Faut-il modifier le statut du candidat pour l'examen après une rupture de son contrat ? (Ind. 7 p. 37).

La convention tripartite est-elle obligatoire dans les cas suivants (...) ? (Ind. 8 p. 41 et 42).

Questions sur le conseil de discipline et réponses conjointes de la DGEFP et de la DGESCO (Ind. 12 p. 93 et 94).

Un employeur impose à un apprenti de rompre son contrat « d'un commun accord » : que faire ? (Ind. 12 p. 100).

Un prestataire externe sur le document unique nous oblige à communiquer sur ses prestations auprès du réseau de nos entreprises ... (Ind. 15 p. 112).

Que faire dans le cas de dates de fin d'exécution du contrat antérieures à la date de fin des examens ? (Ind. 16 p. 124).

Questions portant sur l'accès à l'apprentissage des élèves de 14 ans (Ind. 16 p. 159 et 160).

Existe-t-il une période d'alternance minimum pour valider un diplôme de l'éducation nationale ? (Ind. 16 p. 174).

ALERTE : Plusieurs situations « à risque » dans des entreprises employant des apprentis en BTS tertiaires (Ind. 16 p. 197).

La convention avec une tierce entreprise est-elle applicable en contrat de professionnalisation ? (Ind. 16 p. 210).

Deux entreprises peuvent-elles embaucher le même apprenti ? (Ind. 16 p. 210).

Quelles démarches faut-il faire pour percevoir le solde de la taxe d'apprentissage ? (Ind. 17 p. 224).

Une entreprise peut-elle obliger un apprenti à rembourser des frais de formation engagés pour passer une certification complémentaire dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ? (Ind. 23 p. 249).

IMPORTANT : l'accès au stage via « Immersion facilitée » ouvert aux postulants à l'apprentissage et à ceux en rupture de contrat (Ind. 23 p. 250 et 251).

Le CFA doit-il prévoir l'aide humaine nécessaire pour l'examen dans le cadre de mesures d'aménagement validées par le Rectorat ? (Ind. 26 p. 271).

Rappel de la position de la DGEFP sur l'encadrement d'un mineur et celui d'un majeur par un maître d'apprentissage (Ind. 28 p. 278).

[Lien direct vers la FAQ pour consulter toutes les réponses.](#)